



Forge du XIX^e siècle

**Mairie de
Montastruc de Salies**
20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.48

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2024

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BOUE, ESQUERRE, BUFFALAN, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN, ESTRADE, MAYLIN.

Absents excusés : M. CALVET (Proc. Mme DARMANI)

Secrétaire de séance : Guylaine DARMANI

La séance est ouverte à 19 h 05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les trois premiers points de l'ordre du jour sont ajournés, le Trésor Public n'ayant pas encore transmis le Compte de Gestion 2023. Le sixième point sera supprimé, le délégué auprès du syndicat Haute Garonne Ingénierie étant déjà désigné.

1° - Vote des subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

Comité des Fêtes de Montastruc :	4 000€
Comité des Fêtes de St Martin :	2 500€
Football Club :	2 400€
Football Club subvention exceptionnelle :	500€
Ecomusée :	50€
Association Parents d'Elèves :	150€
Foyer Rural :	350€
Association pour la Sauvegarde des Traditions Agricoles en Comminges :	700€
Tennis :	50€
Boucs and Bikes :	100€
Femmes de Papier :	100€
Association Solidarité Cagire Garonne Salat :	100€
Restaurant du Cœur :	100€
La Croix Rouge :	100€.

Les montants proposés ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Etant membre du bureau de l'association Foyer Rural, Madame DUCHEIN Maryse n'a pas participé au vote de la subvention au bénéfice du Foyer Rural

2° - Déclassement voirie communale et vente parcelle

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la demande d'achat par Madame PRIOU, une partie du chemin rural de la Carrère a été numérotée. Cette parcelle est désormais cadastrée Section D Numéro 917. Il est précisé que ce chemin n'est plus affecté au service public depuis de nombreuses années. Pour procéder à sa vente, cette parcelle qui faisait partie du domaine public communal doit être déclassée pour être incluse dans le domaine privé communal. La vente au profit de Madame PRIOU Véronique pour un montant de 100€ peut alors être réalisée.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de déclasser la parcelle cadastrée Section D Numéro 917 et de la vendre à Madame PRIOU Véronique pour un montant de 100€.

3° - Questions diverses

- a) Point sur l'équipement multigénérationnel.
- b) Point sur le bâtiment Ecole de St Martin
- c) Désignation des référents EIREL
- d) Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : le conseil municipal propose à l'unanimité des membres présents de verser selon le barème maximum calculé au prorata des heures effectuées par chacun des agents communaux. Cette proposition va être soumise à l'avis du Comité Social Territorial
- e) Changement du chalet de la Cour de l'Ecole de Lannes
- f) Renouvellement du contrat d'entretien du Stade Municipal avec l'Entreprise PYRENEES PAYSAGES
- g) Point voirie
- h) Certains panneaux d'affichage sont abîmés : réfection ou remplacement ?
- i) Radiateur dans les WC de l'Ecole Maternelle de Lannes : à voir
- j) Rapport de la visite du 1^{er} Ministre sur l'exploitation de Ludovic Calvet

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20 H 30.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 11 mars 2024

La secrétaire de séance,
Guylaine DARMANI



Le Maire,
Bertrand LACARRERE

